23me Année — N° 5441 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Samedi 15 Mars 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de port en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 14 MARS

Cours à terme de 1 h. 21, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUN, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. .	80 425 f.	80 475 f.
Rente 3 0/0.	78 475 f.	78 325 f.
Rente 5 0/0.	113 20 f.	113 375 f
Italien 5 0/0.	77 20	77 20 f.
Turc 5 0/0	14 925	12 10
Act. Nord d'Espagne .	271 25	271 25
Act. Gaz.	1316 25	1320 00
Act. B. de Paris P.-B.	716 25	716 25
Act. Mob. Français. .	000 00	475 00
Act. Lombards . .	139 00	147 50
Act. Autrichiens. . .	526 25	537 50
Act. Mob. Espagnol. .	787 50	790 00
Act. Suez	707 50	707 50
Act. Banque Ottom. .	493 75	498 00
Oblig. Egypt. uni . .	238 75	240 00
Act. Fon. France. . .	730 00	731 25
Florin d'Autriche . .	67 50	67 50
Act. Saragosse. . . .	356 25	357 50
Emp. Russe 1877. . .	88 11/16	88 70
Délégations Suez. . .	617 50	620 00
Floria Hongrois . . .	74 3/8	74 40
Espagne extérieur . .	» »	13 9/16
Consolidés	» »	97 0/0

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum 276, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	14 MARS	13 MARS
3 0/0	78 30 0/0	78 40 ./.
3 0/0 amortissable . .	80 35 ./.	80 55 ./.
4 1/2 0/0.	109 25	109 40
Emprunts 5 0/0. . .	113 021/2	113 20 ./.

Service particulier du Journal de Roubaix	14 MARS	13 MARS
Act. Banque de France.	3037 00	3040 00
» Société générale. .	495 00	500 00
» Créd. f. de France.	745 00	751 00
» Chemin autrichien.	537 00	537 00
» Lyon.	1130 00	1127 00
» Est	703 00	702 00
» Ouest	780 00	778 00
» Nord.	1420 00	1420 00
» Midi	855 00	855 00
» Suez	705 00	707 00
% Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	491 00	495 00
Londres court. . . .	25 29 50	25 31 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	473 00	475 00
Turc	11 80	12 10

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 14 mars.

Change sur Londres, 4,86 25; change sur Paris, 5,15 50; 100.
Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8.
Café good Cargoes, (la livre) 13 3/8, 13 7/8.
Ferme.

Dépêches de MM. Schlagden hauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 14 mars.

Ventes 600 b. Marché calme.

Liverpool, 14 mars.

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 14 mars.

New-York, 9 3/4.
Recettes 65,000 b.
New-Orléans low middling 69 1/2.
Savannah » » 68 9/0.

ROUBAIX, 14 MARS.

BULLETIN DU JOUR

Nous en avons fini avec la mise en accusation des ministres du 16 Mai.

Comme le dit fort bien le *Figaro*, pendant quelques jours encore, les journaux retentiront des échos de cette ridicule aventure. Puis le silence se fera à tout jamais.

La majorité mettra vraisemblablement un assez vif amour-propre à constater qu'elle s'est rattrapée par un ordre du jour foudroyant contre les anciens ministres du maréchal de Mac-Mahon, mais il est difficile de considérer cet ordre du jour comme autre chose qu'une manifestation platonique, restât-il affiché à perpétuité dans toutes les mairies de France!

Si le sujet comportait la plaisanterie, nous dirions que la peine infligée aux hommes du 16 mai fait penser à ce personnage d'un drame de Bouchardy, qu'un décret sévère, mais juste, bannissait des Etats de Gênes, avec défense de porter le nom de Pietro :

La sentence de la Chambre n'ajoutera rien à l'opinion que la majorité électorale s'était faite du 16 mai, et qu'elle a traduite en votant *contre* lui ; mais elle n'empêchera pas non plus, qu'à tort ou à raison, une grosse minorité ait trouvé à son goût la politique du maréchal de Mac-Mahon et de M. de Broglie.

La chose en réalité, n'a donc aucune importance.

C'est sur un autre terrain qu'il est intéressant de poser la question. Voilà plus d'un an qu'on agite le pays avec cette question du procès des ministres; on a parcouru la France en grand appareil inquisitorial, on a troublé les intérêts, excité les rancunes, semé la discorde et les inimitiés entre les citoyens, on a répété que les ministres déchus avaient commis des crimes — le mot était d'un usage courant — et trafiqué des consciences; on les a comparés aux communards, avec prime au profit de ceux-ci.

Quand les journaux conservateurs essayaient de lutter contre ce niais débordement de mensonges, on les convrait d'injures, et l'on est obligé, comme dénouement, de reconnaître qu'il n'y avait pas moyen de condamner ces grands coupables !

Cette longue improbité politique nous empêche de féliciter la majorité aussi cordialement qu'elle le mériterait peut-être pour avoir su refuser quelque chose à l'extrême-gauche.

Quant au gouvernement, il vient d'acquérir la preuve que pour gouverner vraiment, il suffit de parler haut. Nous espérons qu'il retiendra la leçon et que désormais il se résignera, au besoin, à mécontenter M. Floquet.

Un fait important vient de se produire au point de vue de notre système économique. M. Malezieux vient d'être élu président de la commission des Tarifs des douanes en remplacement de M. Tirard. M. Malezieux est protectionniste convaincu alors que M. Tirard est au contraire libre-échangiste avéré. Cette élection peut avoir une influence sérieuse sur les graves délibérations de la commission qui dès la semaine prochaine va examiner les questions qui lui ont été soumises. Le choix de M. Malezieux prouve en tous les cas que l'élément protectionniste domine en ce moment dans la commission.

Les Nihilistes

La *Patrie* reçoit d'un de ses correspondants des détails curieux sur les derniers événements auxquels ont été mêlés les nihilistes de la Petite-Russie :

Le gendarme qui a été tué lors des troubles de Kieff a succombé sous la main d'une femme, Olga Rassowska. Plusieurs autres nihilistes appartenant au sexe faible figuraient parmi les défenseurs de la maison emportée d'assaut par la police et la gendarmerie. Dans un des lieux où la police a fait une véritable razzia de nihilistes, habitait une jeune fille de dix-huit ans, Mlle Gersefeld, renommée pour sa beauté. Son père est sénateur et général-major.

C'est elle qui, s'armant d'un revolver, fit feu sur les gendarmes ; elle fut plus tard blessée d'un coup de baïonnette et mise en prison. Amenée devant le chef de la police, elle lui dit :

« Aujourd'hui, je n'ai tiré que sur un soldat de police, mais la prochaine fois, nous vous tuerons tous comme des chiens enragés. »

La comtesse Panin, non moins renommée pour sa beauté que Mlle Gersefeld, a pris également part au véritable combat soutenu par les nihilistes. Elle était inscrite à l'Université de Kieff; sa belle-mère est dame de la cour de l'impératrice et a pour aïeul le célèbre chancelier de la grande Catherine.

On n'a pas encore découvert les noms des hommes arrêtés. Les réunions des nihilistes de Kieff avaient lieu en deux endroits différents : dans l'un s'assemblaient les femmes, dans l'autre les hommes ; mais nulle part la police n'a trouvé de publications révolutionnaires compromettantes dans les perquisitions qu'elle a faites.

Voici ce qu'on rapporte sur le meurtre du général Krapotkine :

Peu de jours avant l'agression dont a été victime le gouverneur de Kharkoff, parut dans les annonces d'un journal russe de la ville un cadre noir semblable à celui dont sont entourés les avis de décès.

Le cadre était vide. Une femme avait envoyé l'insertion en annonçant qu'elle remplirait le cadre quand l'on pourrait imprimer le nom du décédé.

Dans l'opinion de beaucoup de personnes, c'était un avis donné à celui qui devait être l'exécuteur des décisions du comité révolutionnaire.

Un autre procès que l'on rattache au meurtre du général Krapotkine a commencé depuis plusieurs jours à Kharkoff. Le principal inculpé est le nihiliste Fomin, accusé que l'on regarde comme un membre du comité central révolutionnaire russe. Il est accusé en outre d'avoir commis plusieurs délits politiques et de s'être rendu coupable d'un meurtre : Fomin aurait tué un gendarme qui, avec un de ses camarades, conduisait dans une voiture pénitentiaire un prisonnier politique important du tribunal de Kharkoff à la prison centrale, située aux environs de la ville.

Le fait remonte à dix mois. Fomin et quelques autres nihilistes, revêtus d'uniformes militaires, bien pourvus d'armes et de munitions, attaquèrent à cheval la voiture pénitentiaire. Un des gendarmes fut tué, l'autre s'échappa en forçant le prisonnier à le suivre. Les agresseurs s'emparèrent de la voiture, mais sans pouvoir reprendre les fugitifs. Peu de temps après, Fomin fut reconnu par le gendarme et arrêté, non sans résistance, car l'un de ses amis tua un officier de police. Il resta dès lors en prison et eut beaucoup à souffrir des procédés du général Krapotkine. Plusieurs fois les nihilistes tentèrent de le délivrer ou d'adoucir son sort en adressant des pétitions anonymes au prince Krapotkine. Toutes ces tentatives furent infructueuses.

Dans l'intervalle, le général fut tué et maintenant Fomin paraît devant la justice. Comme le nombre des révolutionnaires est très-grand dans la Petite-Russie, et comme ce procès contre l'un des révolutionnaires les plus dangereux peut facilement causer des troubles à Kharkoff, la division militaire a pris toutes les dispositions nécessaires pour le maintien de l'ordre. On ne laissera entrer dans la salle du tribunal qu'un petit nombre de personnes, munies de cartes.

On peut juger par ce qui précède dans quelle déplorable situation se trouve actuellement la Russie et quel sombre avenir s'ouvre devant elle. De quelque côté qu'on se tourne on n'aperçoit que les traces sanglantes de la lugubre révolution toujours prête à frapper.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce que les nihilistes ont étranglé un colonel de gendarmerie.

La liberté de conscience
A LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

Il vient de se passer à la maison des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu un fait véritablement monstrueux et qui permet de juger le respect que les soi-disant libre-penseurs portent à la liberté de conscience.

Le *Figaro* avait déjà signalé ce fait, et, à ce propos, l'honorable aumônier de l'hospice lui adresse une lettre dont voici les principaux passages :

« Monsieur le rédacteur en chef,

» Dans le *Figaro* d'aujourd'hui, 12 mars, je lis, parmi les nouvelles réunies sous ce titre : *A tracers Paris*, les très judicieuses réflexions que vous avez faites à propos d'un coupeur décédé à la maison de santé des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, et enterré civilement dimanche dernier.

» Je suis aumônier de cette maison, et je vous demande la permission de vous renseigner tant sur la mort chrétienne qu'a faite ce coupeur, que sur l'enterrement indigne de lui que lui ont fait ses amis.

» Cette homme faisait partie du personnel de la *Belle Jardinière*, et c'est à ce titre qu'il a été admis dans notre maison, car la *Belle Jardinière* nous envoie tous ses malades.

» Je l'ai visité plusieurs fois pendant sa maladie, et il m'a toujours bien accueilli. Cependant, lorsque, le voyant en danger de mort, je l'ai invité à se confesser, je dois dire qu'il a refusé tout net. Comme je m'efforçais de l'amener à de meilleurs sentiments, il m'a déclaré qu'il avait juré à ses amis qu'il ne se confesserait jamais EN EFFET, NOUS AVONS SU DEPUIS QUE SES AMIS ET COLLABORATEURS DE LA *Belle Jardinière* LUI AVAIENT FAIT SIGNER UN ECRIT PAR LEQUEL IL S'ENGAGEAIT A NE POINT SE CONFESSER AVANT DE MOURIR. »

L'honorable aumônier respecta la volonté du moribond ; mais la mère de ce dernier étant arrivée à Paris, il consentit à se confesser et à recevoir l'extrême-onction. Il jouissait alors de toutes ses facultés. Le lendemain il mourut sans avoir vu d'autres personnes que le Frère qui le veillait :

« Le jour venu, quand se présenta l'inspecteur de la *Belle Jardinière*, il le trouva mort. Il fut étonné et comme scandalisé de voir un crucifix dans la chambre. Pour expliquer la présence du crucifix le Frère dit que le malade s'était confessé. Il parait qu'alors l'inspecteur, indigné, se tourna vers le cadavre, et, se mettant à l'apostrophier, lui dit : « Eh bien ! *Tu me mets dans un beau pétrin !* »

» Cette singulière exclamation me porte à croire que l'enterrement civil était déjà organisé, et que les trois cents, d'autres disent sept cents, amis qui y devaient figurer, étaient déjà prévenus.

» A la maison de Saint-Jean-de-Dieu, nous avions eu connaissance de ce projet ; mais nous estimions trop les chefs et employés de la *Belle Jardinière* pour les croire capables de quelque chose d'aussi inqualifiable que d'enterrer civilement et pour ainsi dire malgré lui un des leurs qui était mort en chrétien.

» Cependant cela se fit dimanche dernier, à neuf heures, juste au moment où le public se rendait à notre chapelle, pour y entendre la messe. Il va sans dire qu'on s'était bien gardé de nous prévenir.

» Nous ne pensâmes ni à protester, ni à faire bruit d'un tel scandale. M. le supérieur de la maison se borna à prévenir le directeur de la *Belle Jardinière* que désormais aucun de ses employés malades ne serait reçu à Saint-Jean-de-Dieu.

» Mais, puisque je ne sais quel journal a parlé de cet enterrement civil et que le *Figaro* lui-même a jugé à propos d'en faire mention, il m'a semblé que c'était mon devoir, monsieur le rédacteur en chef, de vous fournir toutes ces explications et de vous autoriser à en faire l'usage qu'il vous plaira.

» Daignez agréer, je vous prie, l'expression de mes plus respectueux sentiments.

» L. Saglier,
» Aumônier des Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.
» 12 mars 1879. »

Dans une époque moins troublée par les idées révolutionnaires, la conduite de ces messieurs de la *Belle Jardinière* soulèverait des protestations indignées chez les gens de toutes les opinions politiques ou philosophiques.

Faire signer à un camarade moribond un engagement de ne pas se confesser quoiqu'il arrive, le forcer à renier par avance ce que la conscience pourra lui dicter à tel ou tel moment, le contraindre à aliéner par anticipation sa liberté d'homme, c'est un acte de fanatisme stupide et féroce devant lequel auraient reculé les sectateurs des cultes les plus fous et les plus sauvages.

Le fanatisme ne pouvait produire seul un acte pareil ; il fallait qu'il se combinât avec une forte dose de cette sottise moderne longuement élaborée dans les officines de la presse darwiniste.

La tyrannie dont le pauvre coupeur, qui vient de mourir, a été victime avant et même *après* sa mort, a quelque chose de bestial. Les exigences des Peaux-Rouges, qui font adorer leur *manitou* aux prisonniers, ont quelque chose de noble auprès de cela.

La ferme volonté de descendre du singe guide videmment ces confectionneurs de manifestations laïques et obligatoires, qui prennent obligatoirement mesure d'un cercueil *civil* à un de leurs camarades mort, selon sa volonté et sa conscience, dans les croyances catholiques?

Les prétendus libre-penseurs ne respectent rien, nous ne disons pas de religion, mais d'*humain*.

Ils injurient platement un camarade mort, parce que ce camarade a une croix sur sa poitrine. — Et ils l'injurient parce que c'est *volontairement* qu'il a rendu le dernier soupir en embrassant la croix.

Les libre-penseurs ayant quelque souci de leur dignité personnelle, devraient flétrir comme nous cette tyrannie dont le ridicule exorbitant n'atténue pas l'odieux.

C'est à la pensée libre elle-même que s'en prennent les libre-penseurs de la *Belle Jardinière* qui ne sont que des disciples logiques de la presse démocratique et darwiniste.

Ils s'imposent aux vivants et aux morts ; ils sont les maîtres de la conscience humaine ; ils mettent la liberté au pilori. On ne leur échappe même pas à l'état de cadavre.

Et, qu'on y songe bien, tout cela sera organisé LEGALEMENT quand le parti démocratique aura définitivement triomphé.

Quant aux fanatiques de la *Belle Jardinière*, ils sont fort opportunistes à leurs heures. Leur pretrophobie ne les empêche ni d'envoyer leurs malades se faire soigner chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, ni de tenir pour les ecclésiastiques un très-riche assortiment de soutanes !...

SIMON BOUBEE.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris 13 mars

Le bruit de nouvelles mesures de rigueur dont le général Ducrot serait l'objet à la suite des dénonciations du rapport Brisson, produit la plus pénible impression dans l'armée. Un officier disait, hier : « Je commence à croire que Gresley est chargé de nous soulever tous contre la République. »

Les débuts de M. Andrieux, son discours au Conseil municipal provoquent beaucoup de commentaires et des plus variés. Un des prédécesseurs du nouveau préfet de police a dit : « Allons, il est de l'école de Caussidière: il veut faire de l'ordre avec du désordre ! Ça ne réussit pas souvent. »

Le projet de loi sur les recouvrements par la poste, est, naturellement, assez mal accueilli des banquiers et autres intermédiaires. En réalité, il convient de faire des réserves sur les tendances que paraît avoir aujourd'hui l'Etat à substituer ses services à ceux de l'industrie privée.

De plus, on peut se demander — toute question de concurrence inégale à part — s'il est bien prudent d'accroître sans cesse les responsabilités de l'Etat et du Trésor.

Signe des temps: l'administration du timbre n'arrive plus à fournir la quantité de papier spécial consommée chez nous et qui s'accroît chaque jour. Est-ce que toute la France deviendrait normande, ou serait-ce encore une preuve de la prospérité républicaine ?

Les travaux de reconstruction exécutés à l'orgue monumental de l'église St-Eustache à Paris, gravement atteint pendant les tristes évènements de l'année de 1871, viennent d'être terminés par M. J. Merklin, l'habile facteur. Cet orgue magnifique possède actuellement 72 jeux parmi lesquels plusieurs de 32 pieds, 4,276 tuyaux (répartis sur cinq claviers) 23 pédales et registres de combinaisons,

Une commission d'expertise composée de douze membres, d'artistes et savants, présidée par M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut, a reçu avec les plus grands éloges l'orgue de St-Eustache reconstruit, et déclare dans son rapport qu'elle le considère comme instrument de premier ordre, un des modèles du genre.

L'inauguration solennelle aura lieu le vendredi 21 mars, à 3 heures après-midi, sous la présidence de S. E. le cardinal-archevêque de Paris, qui bénira l'instrument. Le P. Ollivier, des Frères-Prêcheurs, prononcera une allocution; l'orgue sera tenu alternativement par MM. Franck, organiste de Ste-Clotilde, Guilmant, organiste de la Trinité, T. Dubois, organiste de la Madeleine, Gigout, organiste de St-Augustin, et Dallier, organiste de St-Eustache.

La spéculation continue ses achats de 5 0/0; l'épargne, au contraire, craignant que le « coup de la conversion » ne vienne à se reproduire, se porte de préférence sur le 3 0/0 perpétuel et sur le 3 0/0 amortissable.

DE SAINT-CHERON

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence M. Gambetta

Séance du 15 Mars 1879.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Incident

M. Lengié dépose un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission de 22 membres, chargée d'examiner les faits qui, du samedi 22 février, au jeudi 27, ont influencé le marché des fonds publics.

L'orateur demande l'urgence. (Bruit).

On n'a pas oublié, dit-il, les faits graves qui ont agité le marché des fonds publics, à la fin du mois dernier : la baisse du 5 0/0, suivie d'une hausse considérable provoquée par une déclaration tardive du ministre des finances. Ces faits ont causé une vive émotion dans le public, en France et à l'étranger. (Très-bien! à droite).

On pouvait croire que le Gouvernement aurait fait une enquête sur les manœuvres qui ont été signalées et qui tombent sous le coup de l'article 419 du code pénal.

Le Gouvernement ayant gardé le silence, on a cru devoir déposer une proposition. (Très-bien! très-bien! à droite).

M. Cunéo d'Ornano dit que la Chambre devrait être unanime pour s'associer à cette proposition. (Bruit.

A la majorité de 323 voix contre 134, sur 457 votants, l'urgence n'est pas déclarée.

La mise en accusation

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté par la commission d'enquête électorale, relatif à la mise en accusation des ministres du 17 mai et du 23 novembre 1877.

M. le président invite la Chambre à ne pas oublier qu'aujourd'hui elle siège comme un grand jury national.

Discours de M. de Baudry-d'Asson

M. de Baudry d'Asson demande la question préalable : On eût compris que les conservateurs mécontents eussent demandé la mise en accusation des ministres qui les ont conduits à la défaite. Mais les 363 devraient leur voter des actions de grâces. (Bruits et rires.

Les hommes du 16 mai ont plus fait pour la cause républicaine que tous les comités et tous les orateurs de ce parti.

Est-ce qu'un comité aurait permis toutes les manifestations des réunions publiques et de la presse qui ont attaqué avec tant de violence le Gouvernement ?

Ces revendications qui se produisent aujourd'hui sont une criante injustice. (Bruit.) Si la majorité était un jour obligée de faire appel au suffrage universel, observerait-elle la même réserve que le cabinet du 16 mai ?

L'enquête sur le 4 septembre peut donner une idée de ce qui se passerait alors. Au lendemain de l'empire, le peuple ratifiait le coup d'Etat, car le nombre est toujours du côté du gouvernement établi, quelle que soit son origine ; la faute en est à la Révolution qui a démoralisé le caractère national. (Bruit.

Laissez de côté les représailles et ne donnez pas à penser que les vaincus du 14 octobre causent encore quelque ombrage à la majorité.

On parle d'apaisement, de conciliation. Est-ce le moyen de réaliser cette politique que de faire le procès réclamé par la commission ?

Adversaires de la République, l'orateur déclare que le salut de la France est dans la Royauté qui peut, seule, rendre au pays sa grandeur et sa prospérité. (Nouveau bruit, à gauche.)

La Chambre a consacré assez de temps à cette triste campagne d'invalidation : il ne faut pas la recommencer sous une autre forme. Qu'on renvoie le rapport aux archives où sont déjà les enquêtes du 4 septembre et du 18 mars, ce seront des matériaux pour l'Histoire !

Dans la séance du 6 mai 1841, M. Louis Blanc déposait une proposition de mise en accusation contre le gouvernement de la Défense nationale. Devant l'Assemblée nationale, cette proposition n'a pas eu de suites, bien que les actes eussent une extrême gravité.

La question préalable se justifie par tous ces motifs. Bruits divers.

Rejet de la question préalable

La question préalable est mise aux voix et n'est pas adoptée.

Discours de M. Léon Renault

M. Léon Renault combat le projet de résolution de la Commission :

Les raisons de cette opposition sont exclusivement d'ordre politique et reposent sur l'intérêt certain, indéniable, du pays. Il ne faut pas y voir un sentiment de faiblesse pour les hommes des cabinets de mai et de novembre.

L'orateur, à deux reprises, a fait connaître son opinion sur les actes de ces ministres ; il a combattu ces actes à la tribune et les a livrés à l'indignation du pays. Il a lutté pour défendre la République et le suffrage universel remis en question.

C'est comme conservateur décidé que l'orateur a gardé cette attitude ; il croit que la République seule peut donner au principe d'autorité toute sa force. (Très-bien ! très-bien !

L'orateur ajoute qu'il regarde comme un honneur d'avoir fait partie du Comité des Dix-huit qui a réuni toutes les fractions du parti républicain pour la défense des institutions.

On ne prétend pas discuter sus le caractère juridique des faits relevés dans le rapport ; la Chambre est saisie d'une question essentiellement politique.

Depuis le 16 mai jusqu'au 14 décembre, la France a été gouvernée par des hommes ennemis des institutions républicaines et qui ont pu songer à recourir à la violence pour forcer la main au suffrage universel.

Qu'est devenue la légalité dans cette entreprise ? La loi a été tournée, torturée ; a-t-elle été violée ?

C'est ce que l'orateur ne veut pas discuter, non plus que les faits qui ont suivi le 14 octobre.

Les documents fournis permettent-ils de parler de complot ? Sur tous ces points, la discussion ne paraît pas opportune. La violence n'a pas été consommée et le suffrage universel a eu le dernier mot. Il y a, sans doute, présomption suffisante de culpabilité et une condamnation pourrait être obtenue du Sénat, mais cela ne suffit pas pour intenter un procès politique. Il faudrait aussi qu'il y eût à faire ce procès, un intérêt public sérieux et indéniable; or, cet intérêt n'existe pas, au contraire, la nation aurait gravement à souffrir de l'agitation qui se produirait infailliblement.

Au 14 décembre 1877, on aurait compris la demande de mise en accusation, parce qu'elle pouvait paraître une satisfaction nécessaire au principe de la Souveraineté nationale; mais le Message du 14 décembre a produit un tel soulagement, après les angoisses qu'avait éveillées la menace de la guerre civile, qu'on a songé plutôt à reprendre possession du pouvoir légal qu'à assurer la répression des faits qui venaient de se produire.

L'inaction de quatorze mois qui a suivi cette crise, a créé une situation nouvelle. Tout le monde savait, dès lors, que des ouvertures avaient été faites auprès du Maréchal pour lui conseiller la mise en état de siège du pays tout entier, une seconde dissolution, le recouvrement des impôts sans le vote des Chambres. Cependant, la mise en accusation n'a pas été proposée, et si elle était votée aujourd'hui, on pourrait croire, ou dire, que la Chambre a attendu le renouvellement du Sénat et la démission du Président de la République, c'est-à-dire qu'elle a attendu l'heure et choisi le tribunal, se rapprochant ainsi du système des commissions judiciaires.

Il faut se rappeler cette grande parole de M. de Sèze qui, parlant d'une assemblée jugeant un monarque, disait : « Je cherche des juges et ne vois que des accusateur ! »

D'autre part, les ministres accusés ne pourraient se défendre sans mettre en cause la personnalité du président de la République; la lettre du 16 mai, l'ordre du jour à l'armée soulèveraient des question bien délicates. Il en serait de même pour la nomination du général de Rochebouët au ministère de la Guerre; s'il est établi que cette nomination avait été faite en vue d'un emploi de la force, les ministres ne pourraient-ils décliner la responsabilité d'actes accomplis en dehors d'eux ?

Serait-il possible de procéder à l'instruction, sans que la commission sénatoriale pénétrât jusqu'au fond de toutes les administrations, recourant à des confrontations, à des recherches sans fin et non sans danger. Il faudrait pénétrer au sein de l'armée pour arriver à dégager l'impression produite par les ordres venus d'en haut, et la discipline ne résisterait pas à une pareille épreuve.

Pourquoi donc courir le risque de pareils ébranlements?

Est-ce que le procès des ministres de Charles X a empêché le coup d'Etat de décembre 1852 ? Jamais un procès politique n'a mis obstacle, pour l'avenir, aux mauvais desseins des partis. Une condamnation prononcée, par le Sénat, contre M. le duc de Broglie et M. le général de Rochebouët, n'ajouterait rien à la condamnation prononcée par le suffrage universel qui a gravement atteint, non pas seulement les ministres du 17 mai et du 23 novembre, mais bien les partis que représentaient ces ministres.

La République, aujourd'hui, ne peut-être atteinte que par ses propres fautes. On a vu ce qu'est devenue la majorité sénatoriale qui avait voté la dissolution ; et pour bien comprendre la démission du maréchal de Mac-Mahon, il faut remonter jusqu'au 16 mai.

Les trois pouvoirs de l'Etat sont maintenant en accord sur le terrain de la République : à l'Elysée, le Président est un esprit à la fois critique et actif dont le dévouement à la République est connue de longue date ; dans les deux Chambres, la la majorité républicaine est assurée. La constitution même a perdu son caractère provisoire pour devenir définitive et toute puissante.

Il y a eu un roi de France qui disait ;

« Il ne seroit decent et à honneur à un « un roi de France de venger les querelles « d'un duc d'Orleans. »

Ne serait-il pas politique pour le gouvernement républicain de s'inspirer de ces sentiments ?

Tant de questions essentielles réclament une solution prompte !

La France a besoin d'être gouvernée ; elle réclame la paix, l'ordre et la sécurité dans le travail. Elle a opposé une résistance admirable à l'entreprise du 16 mai; elle a consacré le gouvernement républicain. Maintenant, elle attend ce gouvernement à l'œuvre, elle demande la solution des questions économiques, l'achèvement du réseau ferré, la conciliation de nos lois organiques avec la forme républicaine : voilà ce que le pays attend, bien plutôt que la mise en accusation des ministres du 16 mai.

On parle du mouvement de l'opinion, qui réclame cette mesure : ce mouvement n'a pas le caractère qu'on lui prête, et le pays qui travaille, le pays qui a besoin de repos, n'est pas accusateur. Bien plus, cette opinion reprocherait à la majorité cette mise en accusation qui créerait une agitation funeste aux affaires. Le ministère qui connaît cette opinion, le ministère dévoué à la cause de la souveraineté nationale, est op-